

La taxe carbone

LES CHIFFRES

- **17 €** : c'est le prix de départ de la tonne de CO₂ qui sera la base de la taxe carbone.
- **2,7 Mds €** : c'est le montant de la taxe carbone payée par les ménages, qui leur sera reversé.
- **142 €** : c'est le montant de la compensation pour un couple avec deux enfants vivant dans une zone rurale.
- **1^{er} janvier 2010** : c'est la date à laquelle la taxe carbone entrera en vigueur.

L'ESSENTIEL

- **Jeudi 10 septembre**, le Président de la République a annoncé, en présence de Jean-Louis BORLOO, Christine LAGARDE, Eric WOERTH et Chantal JOUANNO, les modalités de mise en œuvre de la taxe carbone.
- Cette fiscalité écologique, c'est un engagement de campagne de Nicolas SARKOZY et c'est aussi un engagement du Grenelle de l'environnement. Son objectif est clair : orienter la consommation des Français vers les énergies propres, comme nous l'avons déjà fait avec le bonus-malus.
- Les modalités de mise en œuvre ont été discutées sur la base du rapport de Michel ROCARD, qui a présidé la Commission des experts chargée de réfléchir à la taxe carbone.
- Appliquée aux seules énergies fossiles, ce prélèvement sera redistribué à 100% aux Français grâce à une diminution de l'impôt sur le revenu ou à un chèque vert. Et parce que nous devons faire face à l'urgence climatique, elle entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2010.
- Avec la taxe carbone, notre pays est à l'avant-garde d'un *new deal* écologique indispensable pour relever le défi du changement climatique.

POURQUOI UNE TAXE CARBONE ?

- Il faut tout d'abord rappeler que la taxe carbone était inscrite dans le pacte écologique de Nicolas HULOT en 2007. Et ce pacte, Nicolas SARKOZY l'a signé comme la plupart des candidats à l'élection présidentielle, y compris Ségolène ROYAL ! Cette fiscalité écologique nouvelle, c'est aussi un engagement du Grenelle de l'environnement qui participe à l'objectif ambitieux fixé pour notre pays : diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.
- Face à l'urgence climatique, face à notre dépendance au pétrole et à la nécessité de construire une croissance verte, il est indispensable d'appliquer le principe du pollueur-payeur et de créer une véritable fiscalité écologique.
- Créer une incitation financière pour orienter le choix des consommateurs, c'est une méthode qui a fait ses preuves. On l'a vu avec le bonus-malus automobile qui a permis de quadrupler la part des véhicules propres dans les ventes de voitures en deux ans. On le voit aussi à l'étranger : grâce à la taxe carbone, la Suède a réduit ses émissions de CO₂ de 12% entre 1990 et 2008 !

C'EST UN IMPÔT SUPPLÉMENTAIRE ?

- Non, il ne s'agit en aucun cas de créer un impôt supplémentaire. Le Président de la République l'a toujours dit : au total, il n'y aura pas d'impôts nouveaux, parce que la taxe carbone sera intégralement compensée par la réduction d'autres prélèvements. Le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises seront préservés.
- La taxe carbone n'a qu'un seul objectif : changer les comportements des ménages et des entreprises et orienter leur consommation vers les énergies propres. Il ne s'agit ni de pénaliser les Français, ni de remplir les caisses de l'Etat.
- C'est pourquoi le produit de la taxe carbone sera redistribué à 100% aux ménages et aux entreprises.
 - Pour les ménages qui paient l'impôt sur le revenu, cette compensation passera par une baisse de cet impôt. Quant aux ménages qui ne sont pas imposables, la compensation leur sera versée sous la forme d'un chèque vert. Au total, ce sont environ 2,7 Mds €, financés par la taxe carbone, qui seront reversés aux Français, dès le mois de février prochain.
 - Pour les entreprises, la compensation se fera grâce à la réforme de la taxe professionnelle qui leur procurera, dès l'année prochaine, un allègement d'impôt important.

QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

- **La taxe carbone s'appliquera aux énergies fossiles** (pétrole, gaz et charbon) car leur combustion dégage du CO₂. En revanche, **l'électricité est exclue de la contribution** puisqu'elle est issue à 90% du nucléaire ou des énergies renouvelables et qu'elle émet donc très peu de CO₂.
- **La taxe carbone sera calculée au départ sur la base de 17 € la tonne de CO₂ émise.** Ce montant correspond au prix moyen du CO₂ payé par les grandes entreprises sur le marché des quotas d'émission mis en place au niveau européen. Il n'aurait pas été juste que les ménages et les PME soient imposés sur une base plus élevée que celle des grandes entreprises. **Cette référence évoluera progressivement pour laisser aux Français le temps de s'adapter et de changer leurs comportements.**
- Concrètement, une taxe carbone sur une base de 17 € par tonne de CO₂ représente une fiscalité supplémentaire de **4 centimes pas litre de diesel et de fioul, de 3,5 centimes par litre d'essence et de 0,35 centimes par kilowattheure de gaz naturel.**
- **Pour un maximum de transparence et d'efficacité, une commission indépendante et permanente sera créée** avec une mission claire : veiller au respect des compensations, évaluer les effets de la taxe carbone et proposer les correctifs nécessaires.
- Et parce que nous devons faire face à l'urgence écologique, **la taxe carbone entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.**

COMMENT VONT FAIRE LES FRANÇAIS QUI VIVENT À LA CAMPAGNE ?

- Parce qu'il ne serait pas juste d'appliquer uniformément ce dispositif aux Français qui ont des transports en commun à leur disposition et à ceux qui sont obligés de prendre leur voiture pour se déplacer, **le Président de la République a souhaité que la compensation en faveur des ménages soit différenciée.**
- Chaque adulte recevra **46 € s'il vit dans une zone desservie par des transports en commun, 61 € s'il vit dans une zone rurale non desservie.** Enfin, dans les deux cas, **chaque enfant ou personne à charge ouvrira droit à 10 € supplémentaires.**
- Concrètement, **un ménage avec deux enfants qui vit dans une zone urbaine** bénéficiera dès le mois de février prochain d'une réduction de **112 €** sur son premier tiers prévisionnel s'il paie l'impôt sur le revenu. S'il n'est pas imposable, il recevra alors un chèque vert du Trésor public de 112 €.
- **Un ménage avec deux enfants, qui habite dans une zone rurale** où il n'existe pas de transports en commun, bénéficiera d'une réduction d'impôt de **142 €** ou d'un chèque vert du même montant.

POUR PLUS D'EFFICACITÉ ENCORE, NE FAUT-IL PAS QUE TOUS LES PAYS JOUENT LE JEU ?

- Tout à fait. Il n'est pas admissible que nous fassions des efforts pour produire et consommer des produits propres et que dans le même temps nous subissions la concurrence déloyale des pays qui produisent moins cher parce qu'ils refusent de respecter les engagements de réduction des émissions de CO₂. C'est pourquoi **la taxe carbone aux frontières doit être le complément naturel de la taxe carbone intérieure.**
- D'ailleurs, un tel dispositif est désormais **possible en Europe grâce au « paquet climat-énergie ».** Les **Etats-Unis** se sont eux aussi prononcés par un vote à la Chambre des représentants en faveur d'une taxe carbone à leur frontière. Et l'**OMC** elle-même a expliqué qu'une telle taxe aux frontières pourrait être conforme aux règles du commerce.
- Parce que nous devons relever le défi environnemental mais aussi préserver nos industries et nos emplois, **tous les pays doivent jouer le jeu.** C'est pourquoi **la France fera tout pour obtenir rapidement la mise en place d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne.**

Verbatim

Nicolas SARKOZY : « Il en va de la fiscalité écologique comme de tant d'autres choses : il y a ceux qui en parlent, et il y a ceux qui la font. C'est pour moi, profondément, une question de responsabilité. Une question de responsabilité vis-à-vis de nos enfants et des générations à venir, car cette mesure contribuera à dessiner un monde meilleur pour eux. C'est une question de responsabilité vis-à-vis des Français d'aujourd'hui. Je vous ai donné ma parole, il y a deux ans et demi, en signant le pacte écologique proposé par Nicolas HULOT. Je vous ai donné ma parole. Je me suis engagé. Je me devais de le faire. »

Luc CHATEL

Retrouvez l'ensemble des Clés actu sur le site : www.porte-parole.gouv.fr

Pour aller plus loin : www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=5866